



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'à une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 20 avril 2026 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble visé : 921, chemin du Lac-à-la-Perchaude | zone 33-Va-Ad (am) | lot 4 525 362

Nature de la demande:

La demande vise à fermer à l'aide de fenêtres et de portes une galerie ouverte construite en 2025, ce qui aura ultimement pour effet d'agrandir la résidence.

La résidence ainsi agrandie aura une marge de recul arrière de 4,46 et de 3,92 mètres au lieu du 7 mètres que le Règlement de zonage numéro 347-2014, tel qu'amendé, exige.

Cette demande est effectuée conformément au Règlement sur les dérogations mineures numéro 350-2014.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Ce 1^{er} avril 2026

Me Simon Parisé,
Greffier

Certificat de publication de l'avis public

Je, Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure sur le babillard présent à l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 ainsi que, conformément au Règlement numéro 472-2019 déterminant les modalités de publication des avis municipaux de la Ville de Saint-Tite, sur le site Internet de la Ville, en date du 1^{er} avril 2026

Ce 1^{er} avril 2026

A handwritten signature in black ink that reads "Simon Parisé". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Me Simon Parisé,
Greffier